



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BRUNET André, M. BOUIREK Azzdine, M. DI-UBALDO Vittorio
 Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme FERBUS Carine, M. PELLOUX Joël,
 Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme CURTIUS Anick a donné pouvoir à M. André BRUNET
 M. DESCHAMPS a donné pouvoir à M. Didier PANISSET
 M. LESOT Richard a donné pouvoir à M. Yohann CARRERA

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

2024-07-02 FINANCES LOCALES – Subvention : **Décision modificative n°1 du budget principal**

Vu le vote du budget primitif 2024 du budget principal, approuvé le 10 avril 2024,

Considérant les observations du SGC de Rumilly sur le manque de provision sur le chapitre 21 de la section investissement,

Monsieur le Maire propose d'opérer les ajustements suivants sans modification de l'enveloppe générale du budget

DM N° 1 – SECTION INVESTISSEMENT - BP		
DÉPENSES		
Chapitre Compte	Libellé du compte budgétaire	Montant
20	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	-100.00 €
21	Agencements et aménagements de terrains	+100.00 €
TOTAL		0.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative BP-01/2024 du Budget principal telle que proposée par le Maire.

Nombre de votants : 12
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
 Vittorio DI-UBALDO



Le Maire,
 Philippe PRUD'HOMME

Pour extrait conforme,
Le 19 décembre 2024

Certifié exécutoire le 20 décembre 2024

Transmis en Préfecture le 20 décembre 2024